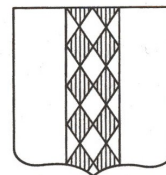




# Moulézan

## Infos



Blog mairie: <http://blog-mairiemoulezan.com>

### Le mot du maire

Vous le savez, les prochaines semaines seront marquées par deux échéances électorales nationales. Quel que soit le résultat de ces élections présidentielles, les actions qui seront menées demain au sommet de l'État devront répondre à la crise que nous traversons depuis maintenant trop longtemps et qui a des répercussions sur la gestion financière de notre commune.

Ce qui est aussi inquiétant, c'est la couverture médiatique de cette campagne. On voit se multiplier les analyses critiques du discours des hommes politiques dans des rubriques ou des espaces qui sont consacrées à « rétablir la vérité ». On traque les erreurs volontaires ou pas, les omissions, les failles d'interprétation, les bidouillages statistiques, et parfois les mensonges caractérisés. La nouveauté n'est évidemment pas ici dans la critique elle-même - elle a toujours existé et est nécessaire - mais dans l'exposition qui lui est donnée. Cette évolution participe à la perte de crédibilité des hommes politiques depuis maintenant de nombreuses années: les français, désabusés et désempantés ne leur font plus confiance, ce qui ouvre la porte à une approche privilégiant la remise en cause systématique de leur parole sur un mode ironique, voire moqueur (cf les guignols de l'info!). Et bien sûr, cette remise en cause, qui est une mise à jour quotidienne des arrangements avec la réalité qu'effectuent nos hommes politiques, alimente le scepticisme (justifié) à leur égard.

Les médias tendent à instiller l'idée que le bon candidat n'est pas celui qui a un bon programme ou de bonnes idées mais celui qui ment le moins. En somme il faudrait élire le candidat qui est le moins Pinocchio ! On passerait alors d'un vote d'adhésion à une logique d'élimination, qui récompenserait une forme de médiocrité, celle-ci consistant à mentir mais en tout cas moins que ses adversaires. Une belle perspective...! Ne nous laissons pas abuser. L'électeur est plus perspicace qu'on veut bien nous le faire croire. Il n'a pas forcément besoin de « gober » tout ce qui se dit dans les journaux télévisés ou écrits et les émissions politiques remplies de soi-disant experts. Sa conscience, son intelligence et surtout une arme terrible et essentielle: son bulletin de vote lui permettront de faire son choix. Car après tout, ce sont les urnes qui trancheront. Alors, que les 405 électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune se déplacent massivement le 22 avril et le 6 mai prochains pour écrire l'avenir de notre pays qui en est à un tournant décisif.

On m'a questionné plusieurs fois au sujet du parrainage des candidats. Dans notre conseil municipal, toutes les tendances politiques sont présentes (ou presque). Notre conseil municipal a été élu sans étiquette politique. Mon rôle en tant que maire d'une petite commune comme la notre, est, à mon sens, de la gérer « en bon père de famille ». C'est ainsi que par honnêteté vis-à-vis de notre conseil municipal et de la population qui l'a élu, je ne désire privilégier aucun candidat. Donc, je ne parrainerai personne.

Au village, après un long épisode de gel qui a épuisé les stocks de compteurs d'eau du Syndicat de l'eau potable de Domessargues, nous connaissons désormais, alternativement, des périodes printanières et encore hivernales. Si j'en crois nos viticulteurs et à voir la campagne, il faudrait de la pluie de toute urgence (Pas beaucoup et pas fort si possible.....).

La mairie a entrepris de nettoyer les rives des ruisseaux communaux qui lui incombent (Voir le ruisseau du Ranquet). Que chaque propriétaire riverain d'un ruisseau prenne à sa charge son entretien comme la loi l'exige. C'est important pour éviter les inconvénients du ruissellement des eaux pluviales, risque majeur auquel notre commune est exposée dans sa partie urbanisée.

Je voudrais aussi saluer nos associations et la Communauté de Communes qui se « décarcassent » pour nous offrir quelques moments de loisirs ou d'activités qui intéressent tous les âges. Bien sûr, tout ne peut plaire à tous, mais je crois qu'un effort de participation serait la plus belle des récompenses pour leurs actions très souvent bénévoles. N'y voyez là aucune obligation, mais juste une suggestion... Très cordialement

Pierre Lucchini

### Travaux

#### Ces dernières semaines les travaux suivants ont été réalisés dans la commune:

Abattage de cyprès dans l'enceinte du cimetière. Construction d'un trottoir au niveau du calvaire du carrefour de la cave et pavage autour du calvaire. Réparation de la tuyauterie et des robinets des WC municipaux (suite aux dégâts du gel). Réparation de l'horloge communale.

#### Prochains travaux:

Installation d'une fontaine près de la micro crèche. Installation d'une fontaine près du stade. Création d'une grille le long du chemin de Montagnac (près de l'avenue du Grand Pont). Aménagements chemin Cante Perdris (réseaux), chemin des Lens. Mise en place de barrières dans les bois des Lens. Installation d'une table de ping-pong Place du Ranquet, signalisation dans le village.

#### DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Travaux</i>	1
<i>Dictons de mars</i>	1
<i>Spectacles et loisirs en mars</i>	2
<i>Cadrans de l'horloge</i>	2
<i>Cyprès du cimetière</i>	2
<i>Cars Edgard</i>	2
<i>Changement de cantonnier</i>	2
<i>Bravo Camille !</i>	2
<i>Elections présidentielles</i>	2
<i>Vote par procuration</i>	3
<i>Annuaire</i>	4
<i>Carnet</i>	4
<i>Carnet et infos pratiques</i>	4

#### Dictons de mars

- Le beau temps de mars se paie en avril.
- Le soleil de mars donne des rhumes tenaces.
- Taille tôt, taille tard, taille toujours en mars.
- Quand mars bien mouillé sera, beaucoup de fruits cueilleras.
- Quand en mars il tonne, l'année sera bonne.
- A la mi-mars, le coucou est dans l'épinard.
- Des fleurs que mars verra, peu de fruits on mangera.

Bientôt le  
Printemps !!



## Spectacles et loisirs en mars

• **Samedi 31 mars 2012, grande soirée du jeu** à Gajan au foyer communal de 20h à 23h. Venez jouer entre amis ou en famille, entre petits et grands, entre jeunes et moins jeunes.... Entrée libre et gratuite. Buvette sur place.

• **Le loto de l'Association de Gymnastique Volontaire Moulézanaise** aura lieu le **dimanche 18 mars 2012** au foyer de Moulézan à 16h00. Bonne ambiance et nombreux lots. Buvette et tombola. Venez nombreux.

• Le foyer de Moulézan accueillera **la ludothèque du 20 au 24 mars 2012**. Petits et grands venez nombreux profiter des nombreux jeux qui vous sont proposés.

Mardi de 14h30 à 18h45 – Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h45 – Jeudi de 16h à 18h45 – Vendredi de 16h à 18h45 – Samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h45.

• Les amis de Saturnin Garimond, avec le concours de la mairie de Montignargues, vous propose un **film documentaire sur le Bois des Lens le samedi 24 mars 2012 au foyer de Montignargues à 20h30. L'entrée est gratuite.**

• **Foyer de Gajan - 16 mars 2012 à 21h: Théâtre: Les Nénettes.** Trois personnages clownesques, Huguette, Brigitte et Chantal, vous ont concocté un spectacle sur la maternité. Mais leurs caractères sont tels, que leur relation n'est pas facile. Très vite, tout dérape. Fécondation, grossesse, accouchement,... en sont bouleversées pour le plus grand bonheur des spectateurs. Rire assuré.

• **Eglise de Saint Génies - 23 mars 2012 à 21h: Quatuor Lucia .**

Le quatuor Lucia est une formation atypique composée d'une flûte traversière, d'un violon, d'une harpe et d'un violoncelle. Le mélange de ces timbres apporte une richesse, une couleur et une originalité à un répertoire déjà connu du grand public. Le programme proposé fait appel à des esthétiques hispaniques et argentine, des airs d'opéras, de nombreuses danses, de musiques de films... Tout un programme chargé en émotion, une invitation au voyage...

Afin que vous puissiez préparer vos soirées et éviter de dépenser trop d'argent au Kinépolis (C'est la crise!!!), voici les films que vous pourrez voir dans la Communauté de Communes en février et Mars:

• **MISSION IMPOSSIBLE PROTOCOLE FANTOME** à Domessargues le 17 mars à 20h30.

• **LA VERITE SI JE MENS 3:** à St-Bauzely le 9 mars à 20h30 et Fons le 24 mars à 20h30.

**Prix unique: 3,5 € .** Notez que le nouveau projecteur numérique acquis par Cinégard permet des projections quasi silencieuses et d'une qualité d'image remarquable.

## Journée taurine

Des taureaux, des chevaux, des gardians, du soleil, un café sympa, un village accueillant.... Les ingrédients étaient réunis pour une belle journée taurine. Ce fut le cas ce dimanche 11 mars 2012. La manade des "Quatre vents" nous a offert un bon spectacle avec le piment nécessaire... Des échappées, des jeunes qui ont affronté les taureaux, des cavalcades dans les ruelles du village. Merci au Café de la Poste et au Comité des Fêtes pour l'organisation de cette journée qui a attiré beaucoup de monde. Au-delà de la passion que l'on peut avoir pour ce genre de manifestation, c'est l'occasion de réunir la population du village, pour certain de découvrir une traditions de notre région, pour d'autre de s'intégrer.... Continuons de participer.

## Cadrans de l'horloge

Les cadrans de l'horloge municipale ont été réparés. Depuis plusieurs mois, seuls deux sur quatre s'éclairaient puis aucun. Désormais, aux quatre directions cardinales, on peut voir l'heure de Moulézan la nuit.

## Élagage des cyprès du cimetière

L'élagage des arbres du cimetière est terminé. Le bois récolté est stocké dans la zone technique de la mairie. Il a commencé à être distribué aux personnes qui l'avait demandé. Il en reste encore. Ceux qui en veulent peuvent s'inscrire au secrétariat (04 66 77 87 94) et prendre rendez-vous pour le récupérer.

## Cars Edgard

Le vendredi 16 mars matin à partir de 9h00, un car d'information sur le réseau EDGARD sera stationné place du Pigeonnier. Ce sera le moment de poser des questions et faire part de vos suggestions concernant ce réseau de cars qui dessert Moulézan suivant les horaires ci-dessous. A mon sens, le problème se pose pendant les vacances scolaires car il n'y a plus de car qui passe à Moulézan ces jours là. Il faut alors aller soit à Montagnac, soit à la Nouvelle, ce qui n'est pas très pratique pour les personnes à pieds!

Ligne 804	Uniquement en période scolaire		
	Samedi	L à V	L à S
Moulézan Pl. Pigeonnier	6h25	6h30	7h25
Nîmes Gare SNCF	7h25	7h30	8h40
	Mer+Sam L à V		L à V
Nîmes Gare SNCF	12h	17h10	18h10
Moulézan Pl. Pigeonnier	12h50	18h25	19h10

## Écobuage

Par arrêté préfectoral, **il est interdit de faire du feu à l'extérieur jusqu'au 25 mars.** Compte tenu de la sécheresse ambiante, il est recommandé d'être très prudent après la fin de cette interdiction.

Pas de feu par grand vent, prévoir un moyen d'extinction rapide à proximité, ... etc. En cas de doute veuillez consulter la mairie.

L'un de nos agents d'entretien, **Xavier Palot**, nous a quittés le mois dernier (Fin de contrat). Il sera remplacé par **Bernard Liagre** (Quissac) à partir du 20 mars. Celui-ci débutera un contrat CAE chez nous.

Félicitations à **Camille DURANTON** (11 ans 1/2), ceinture marron de karaté qui est championne du Gard benjamine et vis championne interrégionale de kata. Elle participera aux championnats de France le 31 mars prochain à Paris. Allez Camille ! Tout Moulézan te soutient.

## *Elections présidentielles... Ce qu'il faut savoir*

### QUI PEUT DEVENIR PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ?

Les différents candidats doivent remplir à la fois des conditions de fond et certaines formalités. Il existe **quatre conditions de fond**. Le candidat doit :

- avoir la nationalité française ;
- être électeur et âgé d'au moins 23 ans ;
- avoir satisfait aux obligations relatives aux textes sur le recrutement de l'armée (avant la fin du service militaire, il suffisait au candidat d'avoir été recensé, mais il ne devait pas nécessairement avoir effectué son service militaire) ;
- faire preuve de "dignité morale", sans que cette notion soit précisément définie.

Trois formalités doivent par ailleurs être remplies :

- le candidat doit recueillir la **signature de 500 élus (avant le 16/03/2012)**, d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer différents, sans que plus d'un dixième d'entre eux puissent être les élus d'un même département ou collectivité d'outre-mer. Cette procédure vise à écarter les candidatures peu sérieuses et à favoriser les candidats ayant une véritable envergure nationale. Douze candidats étaient présents en 2007. Ils n'étaient que six en 1965.

- le candidat doit aussi remettre au Conseil constitutionnel une **déclaration de situation patrimoniale**, de manière à assurer une meilleure transparence de la vie politique. Elle devra être renouvelée dans les deux mois précédant ou dans le mois suivant la fin du mandat présidentiel afin de constater quelles ont été les variations de son patrimoine.

- la constitution d'un **compte de campagne** qui doit être déposé dans les deux mois suivant l'élection.

Une fois l'ensemble de ces formalités accomplies, la liste des candidats est établie par le Conseil constitutionnel et publiée au Journal officiel le 19/03/2012.

### COMMENT SE DERoule LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE ?

La **campagne électorale officielle** s'ouvre le deuxième lundi précédant le premier tour de scrutin (09/04/12) et s'interrompt la veille du scrutin, à zéro heure. Elle reprend le jour de la publication au Journal officiel des noms des deux candidats restants et s'achève la veille du second tour, à zéro heure. **La durée totale de cette campagne officielle est d'environ 30 jours.**

Les différents candidats doivent recevoir les mêmes conditions de traitement de la part des pouvoirs publics. Concrètement, cela signifie :

- qu'un affichage minimum leur est assuré ;
- que l'envoi de leur profession de foi est pris en charge ;
- qu'un temps d'antenne minimum leur est réservé à la radio et à la télévision. La Commission nationale de contrôle (CNC) veille au respect de cette égalité de traitement entre candidats. Dans le domaine audiovisuel, ce rôle appartient au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui, à ce titre, comptabilise les temps de parole des différents candidats.

**Les sondages peuvent désormais être publiés jusqu'à la veille de chaque tour de scrutin (22 avril et 6 mai 2012)**

En cas d'absence vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place (votre mandataire). Celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de Moulézan. **L'établissement de votre procuration** est gratuit. Vous devez vous présenter devant un officier de police judiciaire habilité (commissariat de police ou gendarmerie) avec un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...). Les démarches pour établir votre procuration doivent être effectuées **le plus tôt possible** pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, **mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.**

### QUI FINANCE LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE ?

Une campagne électorale peut être financée selon deux modalités :

- le financement privé, qui provient en majorité des partis, mais aussi de personnes privées.
- le financement public, qui est encadré par la loi

Les **partis politiques** sont les plus gros contributeurs au **financement de la campagne présidentielle** de leur candidat. Les partis politiques sont les seules personnes morales autorisées à verser de l'argent aux candidats. Les entreprises, associations, fondations, syndicats n'ont pas le droit de financer la campagne d'un candidat sous quelque forme que ce soit.

De plus, la plupart des candidats ont recours à la collecte de dons auprès de particuliers. Les **dons des personnes physiques** sont autorisés sans condition de nationalité, mais sont soumis à certaines règles (voir ci-dessous).

Pour financer sa campagne, un candidat peut aussi recourir à des opérations commerciales, comme la vente d'objets promotionnels.

En ce qui concerne le financement public, **l'Etat** prend directement ou indirectement en charge une part importante des dépenses des candidats.

Il finance directement les dépenses de campagne officielle radiotélévisée, les frais d'envoi des déclarations et des bulletins de vote des candidats, les frais d'apposition de leurs affiches, les frais d'impression des bulletins de vote...

Il finance indirectement les campagnes à travers le financement des partis politiques (une dotation calculée en fonction du nombre de leurs représentants au Parlement). Enfin, l'Etat verse un remboursement forfaitaire (voir ci-dessous).

Tous les candidats qui ont réuni les 500 signatures reçoivent systématiquement **une avance forfaitaire** au moment de la publication de la liste officielle des candidats. De plus, les dépenses de campagne des candidats leur sont remboursées par l'Etat dans la limite d'un plafond. Pour les candidats présents au premier tour, ce plafond correspond :

- 4,75% des dépenses du premier tour pour ceux ayant obtenu moins de 5% des suffrages exprimés
- 47,5% des dépenses pour ceux ayant recueilli plus de 5% des voix.

Pour les candidats présents au second tour, le plafond s'élevait en 2007 à la moitié des dépenses du second tour.

Chaque candidat à l'élection présidentielle doit respecter un certain nombre de règles :

- la **tenue d'un compte de campagne** indiquant l'origine des recettes et la nature des dépenses engagées : le candidat ne peut pas le gérer personnellement et doit nommer un intermédiaire appelé **mandataire financier**.
- le **plafonnement des dépenses** : les dépenses de campagne ne doivent pas dépasser un certain plafond, dont le montant est actualisé par décret tous les 3 ans (en 2007, il s'élevait à 16,16 millions d'euros pour les candidats au premier tour et à 21,59 millions pour ceux du second tour)
- les **dons des personnes privées** sont limités à 4600€ ; tout don égal ou supérieur à 150€ ne peut pas être effectué en espèces mais doit être fait par chèque, virement ou prélèvement. Le montant global des dons en espèces ne doit pas représenter plus de 20% des dépenses autorisées.

Des sanctions pécuniaires et pénales sont prévues en cas d'infraction. Tout candidat qui dépasse le plafond des dépenses doit verser au Trésor public le montant du dépassement.

## Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	04 66 77 87 94
Poste Moulézan:	04 66 77 66 21
Poste Lédignan:	04 66 56 98 50
Café de la poste	04 66 77 89 21
Épicerie	04 66 77 87 42
Boulangerie « La Gourmandine »	04 66 77 52 65
ML Immobilier	04 66 80 96 40
École Moulézan:	04 66 77 86 22
Collège de la Gardonnenque:	04 66 83 30 60
Déchetterie St Bénézet:	04 66 56 58 30
	Ou 06 79 89 13 19
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	04 66 63 00 80
Pompiers:	04 66 83 40 58 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	04 66 81 10 33
Samu:	15
Bus STDG	04 66 29 27 29
<b>Crèches-Halte Garderies</b>	
St Génies:	04 66 81 62 55
Parignargues:	04 66 63 24 04
Moulézan	04 66 93 64 22
SOS problème d'eau	06 80 14 64 38
Centre Médical St-Mamert	04 66 81 18 96
Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



### Mairie:

Ouverture au public: Lundi de 09h à 12h et 14h à 18h - Mardi de 9h à 12h - Mercredi de 8h à 12h - Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, et le jeudi de 14h à 18h.

**Il peut vous recevoir en permanence sur rendez-vous (Téléphoner à la mairie)**

### Bibliothèque:

Mardi de 16h30 à 18h00 (Prêt gratuit)

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Agence Postale Communale:

Du lundi au samedi de 08h00 à 12h00



## Carnet

### Décès:

- **Monsieur ROY Jean-Pierre** le 1er mars 2012 à son domicile. Il résidait 2 chemin du Mas de Pian.
- **Madame BOSC Evody** âgée de 103 ans, mère de Edgard Bosc et belle-mère de Bernadette Bosc.
- **Monsieur BRUSAT Jean-Luc** le 09 mars qui résidait 2 chemin du Bois.

### Naissance:

- **Kelia TOMAS**, fille de Romain TOMAS et de Mélanie MASSIA qui résident rue du Boucher. Elle est née le 9 février 2012.

### Votre mairie peut s'occuper de plusieurs papiers administratifs:

Extrait d'acte de naissance - Extrait d'acte de mariage (si vous êtes mariés à Moulézan!) - Extrait d'acte de décès - Duplicata de livret de famille - Carte nationale d'identité - Passeport (formulaire uniquement) - Sortie de territoire pour mineur - Carte d'électeur - Attestation de vie commune - Certificat de domicile ou de résidence - Certificat d'hérédité (Sous condition) - Inscription au recensement militaire - Légalisation de signature - Carte grise - Permis de construire - Déclaration préalable - Extraits du cadastre.... etc.

Vous pouvez obtenir des conseils concernant toutes vos formalités administratives et une orientation vers les services extérieurs concernés.

Exceptionnellement, en cas de problèmes d'horaire, n'hésitez pas à téléphoner pour prendre rendez-vous.

Les personnes qui auraient manqué la distribution des sacs poubelles peuvent encore les récupérer en mairie aux heures d'ouverture.

Les prochains ramassages des encombrants par le cantonnier auront lieu **le jeudi 05 avril 2012**. Déposez les devant votre habitation avant 07h30.  
**Inscription impérative à la mairie (téléphone).**

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

**Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez participer à sa rédaction en proposant des articles, des annonces, des photos, des dessins, en faisant part d'événements familiaux importants etc. Il suffit de les faire parvenir à la mairie. N'hésitez pas!**